Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 11/04/2023





ID: 078-200063048-20230404-D676_2023-DE Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau

Siège Social: Mairie de Béhoust - Place du Village - 78910 BÉHOUST Tel: 01.34.94.67.71 - Fax: 01.34.87.29.66 - Mail: contact@siryae.fr

SIRET N°: 200 063 048 00017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Objet: D676-2023 - Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2022

LISTE DE PRÉSENCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 4 AVRIL 2023 À 19H00

Date de convocation : 23 mars 2023

Nombre de délégués en exercice : 54

Membres présents : 39 Nombre de pouvoirs : 1 Nombre total de votes: 40

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à dix-neuf heures, le Comité du SIRYAE (syndicat mixte), légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la salle communale - 5 place du Village 78910 BÉHOUST.

Communes	Délégués	Présents	Absents
ANDELU	Bruno ECORCHEVELLE		X
AUTEUIL-LE-ROI	Caroline MURET	Х	
AUTOUILLET	Geoffrey LECLERQ	Х	
BAZAINVILLE	Sylvain GOEFFIC	Х	
BAZOCHES-SUR-GUYONNE	Jean-Claude CLAIRET	Х	
BÉHOUST	Guy PÉLISSIER	Х	
BEYNES	Patricia CHARTON	Х	
BOINVILLIERS	Pascal PESCH	Х	
BOISSY-SANS-AVOIR	Muriel BALMELLE	Х	
FLEXANVILLE	Roland FONTAINE	Х	
GALLUIS	Annie GONTHIER	Х	
GAMBAIS	Jérôme DUCHEMIN		Х
GARANCIÈRES	Christian LORINQUER	X	
GOUPILLIÈRES	Pierre DESLANDES	X	
GROSROUVRE	Angèle LAINE	X	
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Thomas MANGELLE-TOUYA		Х

LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Pascale BOURION	Envoyé en préfecture l	e 11/04/2023
	*	Publié le 11/04/2023	20230404-D676_2023-D
LE MESNIL-SAINT-DENIS	Éric LE LANDAIS Alain MOLL	15 : 070 200000040	
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	Alaili MOLL		X
LES MESNULS	Gérald BOHY		X
LÉVIS-ST-NOM	Valérie ALLEAUME	X	
MARCQ	Laurent RUEL	X	
MAREIL-LE-GUYON	Luc LASKRI	X	
MAREIL-SUR-MAULDRE	Nathalie CAHUZAC	X	
MAULETTE	Marie-France ROBERT	Х	
MÉRÉ	Simon COULOMBEL	Х	
MILLEMONT	Jean-Michel CUISINIER	Х	
MILON-LA-CHAPELLE	Pascal HAMON		Х
MONTAINVILLE	Jean-Philippe PELÉ		Х
MONTFORT-L'AMAURY	Patrick LEMAITRE		Х
NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU	Bruno CAUQUIL	Х	
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Denise PLANCHON	Х	
ORGERUS	Dominique ARTEL	X	
OSMOY	Jérôme DURAND	X	
PRUNAY-LE-TEMPLE	Guillaume MANGIN		Х
RICHEBOURG	Jean-François LEFEBVRE	Х	
ROSAY	Jean-Pierre BILARD	Х	
SAINT-FORGET	Marc GOURDON	Х	
ST-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Jacques DELEPOULLE	Х	
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	Claude HELIE	Х	
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Ludovic GRANDJEAN	Х	
SAINT-REMY-L'HONORE	Gérard BUISSON	Х	
SAULX-MARCHAIS	Claude PHILIPPE	Х	
TACOIGNIÈRES	Alain PIERRE	Х	
THOIRY	David RYBA		Х
VICQ	Yann ROBERT		Х

VILLIERS-LE-MAHIEU	Robert RIVOIRE	Envoyé en préfecture le 11/04/2023 Reçu en préfecture le 11/04/2023 Publié le 11/04/2023
VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC	Laurence BÂCLE	ID: 078-200063048-20230404-D676_2023-DE
	Roland BOSCHER	X
RAMBOUILLET TERRITOIRES (Gambaiseuil - Le Perray-en-	Jean-Louis BARON	X
Yvelines - Les Essarts-le-Roi - Vieille-Eglise-en-Yvelines)	Philippe GAULTIER	X
	François PETIPAS	X
S.Q.Y.	Frédéric PELEGRIN	X
(Élancourt - Magny-les-Hameaux)	Denis VERGNIAULT	X

A DONNÉ POUVOIR :

Monsieur Guillaume MANGIN, représentant la Commune de PRUNAY-LE-TEMPLE donne pouvoir à Monsieur Guy PÉLISSIER, représentant la Commune de BÉHOUST.

Madame Annie GONTHIER, représentant la commune de GALLUIS, est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.



Publié le 11/04/2023



ID: 078-200063048-20230404-D676_2023-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Comité Syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Receveur pour l'année 2022,

Considérant la concordance du Compte de Gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Receveur avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur Le Président du SIRYAE.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Approuve le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2022, dont les écritures sont identiques à celles du Compte Administratif pour l'année 2022.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut être déférée à la censure du Tribunal Administratif de Versailles dans un

délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré à Béhoust, les jour, mois et an ci-dessus,

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Président Guy PÉLISSIER La secrétaire de séance Annie GONTHIER

ETABLISSEMENT : SIRYAE

676_2023-DE Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

Exercice			
Ce	þ	ij	
Ce	Š	5	
Ce	Ë	•	
Ce		1	
O	Ċ	2	
	α)	
N	٨	٥	

8 952 755,37		2 384 396,23	1 275 365,33	7 843 724,47	TOTAL I + II + III	
					TOTAL III	
					et commercial	et con
					caractère industriel	caract
						יע
					buddets des services	TIT
					TOTAL II	Red
					e o administratif	çü e
					-	en p
8 952 755,37		2 384 396,23	1 275 365,33	7 843 724,47		oréi
1 639 189,16		1 639 189,16	1 275 365,33	1 275 365,33		ect
7 313 566,21		745 207,07		6 568 359,14	WW.	ure
						le
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	0230404	le 11/04/2 11/04/20
Exercice 2022					D676 RYAE	U

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 11/04/2023



ID: 078-200063048-20230404-D676_2023-DE

			(h - d) Déficit
2 384 396,23	1 639 189,16	745 207,07	(d - h) Excédent
			RESULTAT DE L'EXERCICE
3 643 817,93	1 365 612,05	2 278 205,88	
13 418,71	13 418,71		olié 07
3 657 236,64	1 379 030,76	2 278 205,88	le 8-2
19 794 156, 24	2 623 222,85	17 170 933,39	11/0
			4/: 53
6 028 214,16	3 004 801,21	3 023 412,95	202 304
7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7	252,99		3 8-2
p 0/20 #p/, 10	3 005 054,20	3 023 412,95	res
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	2 623 222,85	17 170 933,39	STA
10 701 156 24	000000000000000000000000000000000000000		TIET
TOTAL DES SECTIONS	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	ı
Exercice 202.			6 IRYAE
	es de l'exercice	Resultats budgetaire	erger Voorbuit
	4		E
			_

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 078026

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC RAMBOUILLET

ETABLISSEMENT

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 11/04/2023



ID: 078-200063048-20230404-D676_2023-DE